

PARIS, le 6 Mai 1970

Les Secrétaires Généraux des Syndicats
Nationaux C.G.T. du Ministère des Affaires
Culturelles

à Monsieur le Ministre d'Etat chargé des
Affaires Culturelles

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous informer que nos organisations respectives ont envisagé de fusionner dans une seule organisation Syndicale C.G.T.

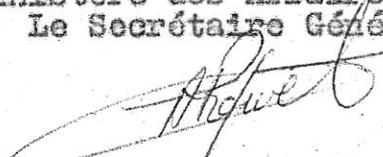
En conséquence, le Congrès constitutif du Syndicat Général C.G.T. des Personnels du Ministère des Affaires Culturelles et des Etablissements Annexes et sous tutelle en relevant est convoqué pour LES JEUDI ET VENDREDI 21 ET 22 MAI 1970, au siège de l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires, 10 Rue de Solférino - PARIS 7^e.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir informer les divers Services et Directions relevant de votre autorité de cette décision, afin que les autorisations d'absence prévues par l'article 3 - 2ème alinéa du décret 59.310 du 14 Février 1959 soient accordées sans difficulté aux délégués de nos syndicats.

Les noms des délégués des syndicats et des sections seront communiqués aux divers Directeurs et Chefs de Services intéressés par nos syndicats respectifs.

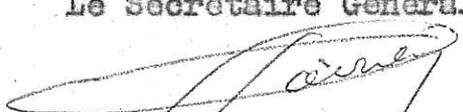
Veillez croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

P/Le Syndicat National C.G.T. des
Personnels Techniques et Administratifs
du Ministère des Affaires Culturelles
Le Secrétaire Général,


Signé : A. PIQUET

P/Le Syndicat National C.G.T. des
Personnels de Gardiennage, de Sur
veillance, de Service et Assimilé
du Ministère des Affaires Culturelles

les
Le Secrétaire Général,


Signé : P. POIRIER

.../...

P/Le Syndicat National C.G.T.
des Restaurateurs d'Art du
Mobilier National
Le Secrétaire Général,



Signé : A. LEMONNIER

P/Le Syndicat National C.G.T.
des Personnels de la Manufac-
ture Nationale de Céramique de
SEVRES

Le Secrétaire Général,



Signé : H. BOLLE